



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 2 septembre 2016

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JULIEN-EN-BEAUCHÊNE, convoqué par courrier distribué le vingt-six août deux mille seize s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil de la Mairie.

Présents : BERMOND Gilbert, CASERTA Carole, GAUTHIER Jean-Pierre, PASCAL Alain, SCHNEYDER Laëtitia, VIALET Baptiste, VALLIER Jean-Claude.

Absents : BERARD Jacky (procuration donnée à Carole CASERTA), KORTZ Sylvain (procuration donnée à Laëtitia SCHNEYDER), FABRE Nancy (procuration donnée à Baptiste VIALET), SERRI Jean (procuration donnée à Gilbert BERMOND).

Secrétaire de séance : Laëtitia SCHNEYDER.

***La séance est ouverte à 14h30***

### **Approbation de compte-rendu du Conseil du 21 juin 2016**

*Adopté à l'unanimité.*

### **Enquête Publique.**

A la demande de M.Castaldi, une enquête publique a été diligentée pour permettre le déclassement d'une portion de la voie communale VC106 et du chemin rural CR2, qui traversent sa propriété du Rose.

Les conclusions du commissaire enquêteur sont favorables à ce déclassement.

Le Maire demande au C.M. de l'autoriser à faire réaliser ce déclassement, et d'aliéner ensuite les portions de voie déclassée devenues, de par ce processus, une parcelle communale.

Le cabinet Bontoux, consulté, a établi les limites de la nouvelle parcelle communale, nommée ZC13, et déterminé sa surface, à savoir 4578 m<sup>2</sup>.

La vente de cette parcelle à M. Castaldi fera l'objet d'un acte notarié, le Maire demande au CM d'autoriser cette vente et d'autoriser le Maire à contacter le Notaire Maître Tudès pour établir les actes correspondants.

Le CM autorise le Maire à réaliser cette opération de déclassement et d'aliénation.

Corrélativement à cette vente, il a été convenu verbalement avec M. Castaldi qu'il donnerait, en contre-partie, une servitude totale d'accès aux parcelles communales situées au-dessus du domaine du Rose, par la route forestière (ou chemin d'exploitation) qui traverse la parcelle ZC3 dont il est propriétaire. Cette servitude sera accordée à tous les ayant-droits, aux services de l'ONF, et aux services de Sécurité Incendie, en particulier.

Le Maire demande au CM de l'autoriser à faire établir et à signer cette convention.

Il rédigera avec M. Castaldi cette convention, qui sera soumise à l'équipe municipale, pour qu'elle soit acceptée par une majorité de conseillers avant d'être transmise à Maître Tudès et annexée au contrat de vente ci-dessus.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à faire établir cette convention.

### **Avenant au contrat de Madame Saletti, qui est en charge de l'Agence Postale Communale (APC).**

Madame Saletti est employée par la commune pour assurer le fonctionnement régulier de l'APC.

La Banque Postale ayant informé, par écrit, la Mairie que le contrat établi est reconduit pour plusieurs années, le Maire demande au Conseil de confirmer son accord pour le maintien de Madame Saletti à l'Agence Postale Communale.

La proposition du Maire est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **Modifications de délibérations.**

1-Les fuites d'eau observées sur les canalisations de distribution d'eau potable, dans le village ou dans ses environs, ont été colmatées et une demande de subvention a été adressée en urgence à l'Agence de l'Eau pour obtenir une participation financière au coût de l'intervention dans le village, une opération assez lourde, prise en charge par l'entreprise Misserian.

L'Agence de l'Eau a accordé une dérogation à la commune pour lancer rapidement les réparations, mais a demandé que ce soit le département qui supervise l'opération, et l'octroi de la subvention qui sera éventuellement accordée.

Le Maire demande au Conseil d'autoriser cette prise en charge de la subvention par le Département.

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour cette proposition.

2-Garants coupes affouagères : l'ONF demande que la délibération 2016-26 soit complétée. Le Conseil confirme que le délai accordé aux affouagistes pour terminer leur coupe est fixé au 31 Décembre 2017. Il précise que la parcelle affectée aux affouages est la parcelle n°73 (selon la nomenclature ONF).

Cette demande de l'ONF est acceptée à l'unanimité des membres du Conseil.

3-Acquisition terrain Nalin. Le bornage réalisé par le cabinet Bontoux Toulemonde avait indiqué dans le document qui a été envoyé à la Mairie, une surface de terrain à acquérir par la commune d'une superficie de 1114 m<sup>2</sup>. Le document de bornage définitif a rectifié cette surface qui est devenue 1117 m<sup>2</sup>. Le Maire demande au Conseil d'autoriser la correction de surface correspondante, ce qui impacte notamment la délibération qui avait été votée le 19 février 2016 et la rédaction de l'acte de vente de la parcelle en question. Le Maire précise que l'Étude de Maître Tudès termine actuellement la rédaction de l'acte de vente, la signature devrait intervenir sous peu.

Le Conseil accepte à l'unanimité la modification demandée : la parcelle cédée à la commune a une superficie cadastrée de 1117 m<sup>2</sup>.

#### **Convention de pâturage pour Monsieur B. Vialet.**

Suite aux décisions du dernier C.M., une surface de pâturage complémentaire a été mise à disposition de M. Vialet par la commune, qui régularise ainsi une décision prise lors de la mandature précédente.

Le calcul du loyer complémentaire a été déterminé : le Maire demande au CM d'autoriser un avenant à la convention existante, et de majorer le loyer en conséquence : 8 €, payables annuellement.

Monsieur Vialet ne prend pas part à ce vote, de même que le pouvoir dont il dispose de Madame Fabre. La proposition ci-dessus est acceptée à l'unanimité des votants (6 présents et 3 pouvoirs).

#### **Approbation du schéma Directeur d'Eau Potable.**

Le Bureau d'Études CLAIE a remis fin 2014 un document récapitulatif des travaux réalisés pour déterminer un schéma Directeur d'Eau Potable sur la commune. Le Maire demande au C.M. d'approuver ce schéma, le document mis à disposition se révèle très utile pour les personnes qui recherchent un élément de canalisation, ou une vanne par exemple (pour information, chaque intervention sur le réseau AEP se traduit par une adjonction d'un document complémentaire, précisant le travail qui a été effectué).

Le Conseil approuve la proposition du Maire ; le schéma Directeur d'Eau potable est adopté à l'unanimité des présents ou représentés.

#### **Redevance pour occupation du domaine routier par France Télécom.**

Le Maire demande au C.M. d'approuver la nouvelle tarification. Pour 2016, la redevance sera de 589,07 €. Le Conseil approuve cette tarification : 11 voix pour.

#### **Subvention à « L'abeille beugle » qui a pris en charge l'organisation d'un festival à Vaunières.**

Le responsable de l'Association « L'abeille beugle » a demandé une aide à la commune pour l'organisation d'un week-end festif à Vaunières. Il a été indiqué que la participation de la commune serait appréciée d'autant que, pour la circonstance, un « plancher en bois » devrait être construit, mais serait par la suite laissé à l'Association Village des Jeunes. Le Maire propose au C.M. d'accorder une subvention à ce titre. Montant à préciser par les élus.

Une discussion a lieu sur ce point, certains conseillers étant partisans de prendre en charge la totalité des frais engagés par l'Abeille Beugle : il est fait remarquer que Vaunières fait beaucoup d'efforts d'animation sur le territoire communal, efforts qui méritent d'être soutenus. A l'inverse, la remarque est faite que la commune consacre des sommes importantes à l'entretien de la voirie reliant le hameau à la D 1075. Finalement, la demande indique précisément que l'achat du bois nécessaire aux travaux engagés par l'Abeille Beugle est à un coût précis : 690 Euros, pour 50 m<sup>2</sup> de planches et 11 solives. Le Maire propose au Conseil de régler le prix du bois acheté par l'Abeille Beugle, dans la limite de 690 €, mais dès que cette Association aura fourni les factures acquittées correspondant à ces acquisitions.

La proposition est adoptée par 9 voix pour, deux abstentions.

#### **Purge de la Route de Durbon.**

A la suite des Etudes RTM concernant les risques de chutes de bloc, il avait été prévu de procéder à une purge des rochers instables, au niveau de la maison Bonnefoy, jusqu'à la patte d'oie située une centaine de mètres plus haut, en direction de Durbon.

Une entreprise particulièrement qualifiée a promis un devis, et pourrait réaliser ce travail de purge rapidement. Une autre, qui pratique des tarifs bien plus élevés, n'a pas été retenue.

Ce devis n'est pas parvenu pour le moment, mais le Maire demande au CM d'autoriser le lancement de ces travaux à réception de ce devis. Il précise que les indications verbales dont il dispose permettent de penser que l'intervention pourrait représenter 8 à 10 jours de travail qui nécessiteront la coupure de la route de Durbon en journée. Sur la base de 600/700 € par journée, il demande au Conseil de l'autoriser à lancer les travaux dès réception du devis, dans la limite de 7000 Euros H.T. Le Conseil accepte à l'unanimité la proposition du Maire.

#### **Subvention travaux de la Rochette.**

RTM a également étudié les risques de chutes de bloc et les risques d'éboulement de la construction très ancienne du hameau de La Rochette. Une entreprise a été consultée et a produit un devis d'un montant élevé, 70 k€. Le Maire indique qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur ce point, une seconde société fournira sous peu un second devis. Des demandes de subventions devront être rédigées. Consultation ultérieure en Commission des finances.

#### **Convention GPO à Vaunières/Toussières.**

Une convention a été signée entre la commune et un Groupement Pastoral Ovin (GPO), qui est constitué de deux éleveurs, Monsieur Disdier et Monsieur Barberousse. Le pâturage n'a pas été utilisé cette année alors que les deux éleveurs s'y étaient engagés et que Monsieur Barberousse a réclamé à la mairie l'ouverture et mise en fonction du chalet d'alpage. Cette non utilisation pourrait conduire la commune à mettre fin à cette convention.

Suite aux explications données par Monsieur Disdier, qui a fait beaucoup d'efforts pour aider Monsieur Barberousse dans son travail, il semble qu'une solution aux difficultés de ce groupement pourrait être de faire en sorte (comme le règlement le prévoit) que la Présidence de ce groupement, assurée par M. Barberousse, soit cédée à M. Disdier qui dispose d'un cheptel bien plus important que M. Barberousse. Ce dernier est donc plus à même de faire fonctionner le pâturage conformément aux engagements pris par les deux éleveurs.

Le Maire a consulté les services compétents du Département (Chambre d'Agriculture) qui préconisent ce changement de Présidence.

Le Maire demande au C.M. d'autoriser l'envoi d'un courrier à M. Barberousse, lui signifiant que son cheptel est inférieur à une centaine d'ovins, ce qui est incompatible avec le pâturage mis à disposition. Il lui serait demandé, comme suggéré par les services départementaux, de passer la Présidence du GPO à M. Disdier, qui s'efforcera de répondre aux engagements qu'ils ont pris ensemble sur ce pâturage.

Monsieur Vialet propose de convoquer M. Barberousse en Mairie pour lui exposer la position de la Mairie, si possible en présence d'un représentant de la Chambre d'Agriculture ; le Maire tiendra compte de cette suggestion.

Le Conseil donne son accord pour que le Maire effectue cette démarche.

#### **Demande d'Étude de la faune sur le territoire communal.**

Le Maire a reçu récemment un courrier de M. Clément, Ingénieur Projet chez Eole Res, qui souhaite réaliser avant la fin de l'été une étude des Chiroptères.

Dans la mesure où rien ne permet de penser que la commune finira (dans un délai raisonnable, disait le 26 Janvier 2015 la délibération annulée peu après par la Préfecture) par prendre des décisions en faveur d'un projet éolien sur son territoire, le Maire demande au Conseil s'il autorise ou pas de donner suite favorablement à cette demande (courrier joint).

Monsieur Vialet exprime de sérieuses réticences, considérant que la municipalité va favoriser la Société Eole Res si un projet éolien est lancé. Il donne plusieurs arguments expliquant son désaccord total, le Maire indique pour sa part que si un développeur est retenu, ce sera à l'issue d'un appel d'offres, et que le choix de ce développeur sera réalisé par un groupe de travail qui s'attachera essentiellement sur les avantages financiers et les conditions dans lesquelles une part sera faite éventuellement à l'engagement participatif associé.

*Arrivée de Nancy FABRE à 16h00, donc 8 présents et 3 procurations.*

Finalement, la proposition est mise au voix, et acceptée par 9 voix pour et 2 voix contre.

Le Maire communiquera aux membres du Conseil copie du courrier qu'il enverra à Eole Res, lui précisant que cette autorisation n'aura strictement aucun impact sur la suite donnée au projet éolien éventuel. Il indique également que si certains souhaitent sur ce point demander l'avis du Contrôle de légalité, ils ont toute latitude pour le faire.

#### **Caution logement Mme Evelyn Chaix.**

Madame Evelyn Chaix a résilié le bail qu'elle détenait depuis Mars 2014 pour occuper une salle du bâtiment communal. Un état des lieux a été établi en sa présence par l'employé municipal. Il n'y a pas de remarque particulière et le Maire demande au Conseil l'autorisation de restituer sans délai la caution qu'avait versée Madame Chaix, soit 120,56€.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

## **Achat d'un QUAD.**

Il est apparu qu'un matériel de type QUAD pourrait être utile aux travaux de l'employé municipal, certaines opérations de déneigement étant impossibles au camion de déneigement de la commune, et qu'un quad pourrait aussi simplifier l'accès à certains réservoirs d'eau potable, notamment celui de Neuvillard qui va être équipé d'un traitement UV.

Discussion laborieuse autour de la table du Conseil et, finalement, il est proposé par le Maire d'acheter, uniquement si la nécessité en est démontrée, un Quad 4X4 d'occasion, avec étrave, dont le prix ne dépasserait pas 4000 Euros. Les chaînes éventuelles ne sont pas comprises dans cette somme.

Le Conseil accepte cette proposition par 9 voix pour, 1 voix contre, et 1 abstention.

Le Maire indique que seul l'employé municipal sera utilisateur de ce matériel, si il est acheté.

## **Remplacement de lampadaires.**

Le projet de remplacer quelques lampadaires sur le village avait été examiné en Commission des Finances, en Mai dernier. En possession de deux devis, le Maire propose de remplacer 12 lampadaires, et de charger la Société Avenir Radio de cette opération. Après discussion, onze lampadaires seront remplacés dans le centre Bourg, un douzième sera installé à la place du lampadaire situé au bas du lotissement La Blache, récemment détérioré.

Le Conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

## **Ralentisseurs de vitesse dans le village.**

Certains véhicules traversant le village à trop grande vitesse malgré la présence d'enfants, surtout en période estivale, il pourrait être envisagé de créer des plateaux ralentisseurs aux entrées nord et sud, ou bien d'installer des chicanes.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour l'installation de panneaux de limitation à 30 km/h aux entrées du village et du lotissement.

## **Convention Médiathèque de La Faurie.**

Le projet de Convention envoyé par Madame Aconfora, Maire de La Faurie, a été communiqué aux conseillers dès réception. Une seule remarque, qui sera transmise à Madame Aconfora : sur l'article 1, il conviendrait d'écrire que les communes de La Faurie, Monbrand et Saint-Julien contribuent chacune aux frais de fonctionnement de la Médiathèque, au prorata de leurs populations DGF respectives.

Une fois cette modification introduite, le Conseil autorise le Maire à signer cette convention, et le Conseil approuve aussi la participation financière de la commune à la médiathèque de La Faurie pour l'année 2016, selon le tableau prévisionnel communiqué par la Maire de La Faurie.

## **Informations diverses :**

Le Maire donne aux conseillers des informations concernant l'horloge centenaire installée dans le clocher, et la probable nécessité de la remplacer prochainement par un dispositif électrique.

Autres points abordés :

Le sentier de la Vaunierette ; l'installation récente d'une antenne FREE sur Montama, pas encore mise en service ; la titularisation de M. Patrice Bouteille, qui devra pour cela effectuer un stage de cinq jours en Septembre ; l'étude de l'assainissement collectif à Montama Haut fait l'objet d'un appel d'offre de IT05, pour retenir un bureau d'Etudes.

le Maire a reçu plusieurs plaintes concernant les véhicules qui ont été entreposés sur le territoire communal alors que le PLU interdit strictement que des véhicules inutilisables, ou des épaves, soient entreposés par leur propriétaire où bon leur semble.

Enfin, M. David Monet a proposé d'acheter un lot de terrain sur Chante-Duc (le lot n°4), mais à un prix qui ne correspond pas au prix de vente fixé par délibération du Conseil Municipal. Une discussion sur ce point (la proposition était trop tardive pour figurer à l'ordre du jour du Conseil du 02/09/2016) sera programmée rapidement, soit lors du prochain Conseil, soit en Commission des Finances.

**La séance est close par le Maire à 17h30.**